



REGLEMENT du CHALLENGE U15 à 8

Saison 2018/2019

LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

Article 1 – Participation

Engagement libre.

Challenge réservé aux équipes évoluant en championnat départemental 2^{ème} phase.

Les équipes suivantes peuvent participer au challenge:

- Les équipes éliminées du challenge U15 à 11,
- Des équipes constituées pour cette compétition, engagée par les groupements de jeunes, les ententes existantes ou créées pour l'occasion, les clubs.

Un club, une entente, un groupement peut engager une ou plusieurs équipes.

Article 2 – Règlements

Ce challenge à 8 est organisé en conformité avec les Règlements Généraux de la FFF, de la LFNA, le règlement spécifique du District et les lois du jeu qui régissent le Football à 8. Les cas non prévus au règlement seront tranchés en première instance par la commission départementale des jeunes.

La Commission des Jeunes reste seule compétente pour la désignation des exempts que nécessite l'organisation de cette épreuve.

Article 3 – Organisation de la compétition

3 dates prévues : le 2 février, le 16 mars 2019, la finale le 1^{er} juin 2019.

20 équipes engagées

1^{er} tour (2 février) : 6 plateaux de 3 ou 4 équipes.

Le 1^{er} de chaque plateau est qualifié pour la 2^{ème} journée (désignation des finalistes).

Les autres équipes se rencontrent la 2^{ème} journée pour des matchs de classement.

2^{ème} tour (16 mars) :

- Les 6 qualifiés de la 1^{ère} journée (1^{er} de chaque plateau) sont réparties en 2 plateaux de 3 équipes. Ils détermineront les équipes qui accéderont à la finale.
- Les 14 autres équipes participent à des plateaux de 3 ou 4.

Organisation des plateaux :

Pour chaque plateau et pour chaque journée, toutes les équipes se rencontrent comme suit :

Si plateau de 4 équipes :

A contre B

C contre D

A contre C

B contre D

A contre D

B contre C

Temps de jeu 2 x 15 minutes

Temps de jeu total 3 x 30 = 90 minutes

Si plateau de 3 équipes :

A contre B

A contre C

B contre C

Temps de jeu 2 x 20 minutes

Temps de jeu total 2 x 40 = 80 minutes

A l'issue de chaque match, il sera fait application de l'épreuve des tirs au but.

1^{ère} série = 3 tirs au but puis, s'il y a toujours égalité, autant de tirs au but que nécessaire pour départager les équipes.



REGLEMENT du CHALLENGE U15 à 8 Saison 2018/2019

LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

Article 4 – Epreuve des Jongleries OBLIGATOIRE

A chaque tour, avant les rencontres, toutes les équipes présentes participent à cette épreuve.

Il sera tenu compte du total des 8 meilleurs résultats sur les 12 participants de chaque équipe sur l'ensemble des contacts (pieds droit, pied gauche et tête).

Chaque équipe fera **le total de ses résultats** sur les 8 meilleurs résultats limités à :

- 50 contacts pied gauche
- 50 contacts pied droit
- 50 têtes

2 essais (pas de réchappe, c'est-à-dire aucune autre surface de contact).

Pour les jongleries pieds, le départ du ballon s'effectuera au sol avec possibilité pour le pied faible de lever le ballon avec le pied fort.

En cas d'égalité dans le total des contacts, les équipes seront départagées comme suit :

1 - Addition au total des 8 meilleurs

- 1 du total du 9^{ème}
- 2 du total du 10^{ème}
- 3 du total du 11^{ème}
- 4 du total du 12^{ème}

2 - Contacts des têtes seulement

- 1 du total des 8 meilleurs

3 - Contacts des pieds seulement

- 1 du total des 8 meilleurs

Article 5 – Classements - Qualification

Pour chaque journée, le classement sera établi, par addition des points, cumulés match après match, en fonction du barème suivant :

- 3 points pour un match gagné
- 1 point pour un match nul
- 0 point pour un match perdu
- 1 point pour un match perdu par forfait ou par pénalité

Ordre du classement :

- 1 - Nombre total de points
- 2 - Goal average particulier
- 3 - Goal average général
- 4- résultats de l'épreuve des tirs au but
- 5- jongleries

Les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} de chaque plateau qualificatif de la 2^{ème} journée seront qualifiées pour la finale. Toutefois, **une seule équipe par club** pourra participer au 3^{ème} tour (Finale) ; le cas échéant, l'équipe classée 2^{ème}, voire 3^{ème} sera repêchée.

Organisation de la Finale départementale

Pour chaque catégorie, 4 équipes qualifiées pour la finale départementale qui se disputera le samedi 1^{er} juin 2019 (lieu à définir).



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

REGLEMENT du CHALLENGE U15 à 8 Saison 2018/2019

Article 6 - Horaires

A chaque journée, rendez-vous des équipes **à 13h45**

Coup d'envoi des rencontres à **14h30**.

Article 7 – Licences

Tous les joueurs participants devront **obligatoirement être licenciés F.F.F** pour la saison en cours, enregistrée au nom du club et devront **OBLIGATOIREMENT figurer sur la liste des licences** F.F.F de la saison en cours présentée, sous format papier avec photos ou via l'application Footclubs Compagnon le jour de la compétition.

Dans le cas contraire, le (ou les) joueur(s) concerné(s) ne peut (peuvent) prendre part à cette compétition.

Article 8 – Participation des joueurs Règlement spécifique au challenge

Chaque équipe aura droit à **12 joueurs** inscrits sur la feuille de match.

Pour la participation, se référer au tableau publié le 30 août 2018 « participation par catégorie de jeunes » dans la rubrique « documents généraux » du site internet du District :

<https://foot86.fff.fr/documents/?cid=54&sid=5&scid=-1&sscid=-1&pid=1>

L'équipe à 8 est considérée comme équipe réserve lorsque le même club dispose dans la même catégorie une équipe à 11.

Article 9 : Banc de touche / Remplacement

Il sera constitué **uniquement** de **2 adultes licenciés au club (un éducateur et un dirigeant)** responsables de l'équipe et **des joueurs remplaçants**.

Article 10 : Loi du jeu

Les règles du football à 8 s'appliquent à ce challenge.

Toutefois, pour le hors-jeu la règle est identique à celle du jeu à onze, avec la zone de hors-jeu à partir de la ligne médiane. Les dégagements du gardien se feront à la main (les dégagements de volée et demi volée sont interdits)

Article 11 : Arbitrage

Toutes les rencontres sont dirigées soit par des arbitres officiels désignés par la Commission de District d'Arbitrage soit par des dirigeants bénévoles capacitaires en arbitrage ou des dirigeants, **licenciés** des clubs concernés.

Préconisation : l'arbitrage à la touche pourra être assuré par les joueurs remplaçants.

Mis à jour le 14/02/2019